

ressé ne peut rembourser l'emprunt, il est forcé d'abandonner son obligation ou de se désintéresser de la transaction parce qu'il doit acquitter un taux d'intérêt plus élevé que ne porte l'obligation?

L'hon. M. HANSON: Il ne fait aucun doute qu'au cours de la campagne de vente des obligations de la Victoire, les gens ont été invités à utiliser le crédit dont ils jouissaient auprès des banques afin d'assurer le succès de l'emprunt. J'ignore jusqu'à quel point cela s'est pratiqué. Mais certains les ont acquittées à même d'autres épargnes. Ce qui m'a paru inadmissible c'est un léger écart de $\frac{1}{2}$ p. 100 que la population a tout simplement subi mais dont les institutions de placement ont bénéficié par la suite.

M. QUELCH: Une telle pratique est-elle saine? N'est-ce pas là détruire à l'avance ce que tente d'accomplir le ministre? J'estime sincèrement qu'une fois rendu au point où le ministre a tiré tout ce qu'il peut de l'impôt et jusqu'au dernier sou de la vente des obligations, sans s'arrêter aux emprunts servant à leur achat, et que les fonds réalisés ne suffisent plus aux besoins des dépenses de l'Etat, une autre méthode s'impose. Si nous créons de la monnaie, mieux vaut confier cette tâche à la Banque du Canada qu'aux banques à charte, pourvu que nous prenions les mesures voulues pour empêcher ces dernières d'employer cette nouvelle monnaie pour accroître le montant de leurs prêts.

Je demande au ministre de m'éclairer sur la pratique consistant à emprunter des banques à charte les fonds requis pour l'achat d'obligations d'Etat. A la fin de la dernière guerre, on a constaté que les institutions financières de la métropole détenaient 70 p. 100 des titres de l'Etat.

M. ROSS (St. Paul's): Il s'est fait en 1939 une enquête approfondie sur les questions monétaires. Tout ce que je puis dire, c'est que toutes ces questions de monnaie fiduciaire me donnent la nausée. Voici le point. Avant que nous levions la séance...

Des VOIX: Onze heures.

M. ROSS (Saint-Paul's): Je prie le ministre de m'écouter un moment. La journée de travail de la plupart des particuliers se divise en diverses parties, c'est-à-dire qu'une partie de son travail servira à subvenir aux besoins de sa famille, une autre au support paroissial, une autre à pourvoir à ses menus plaisirs, une autre encore à acquitter ses obligations à la municipalité. Sa journée est fractionnée de cette façon. Or une de nos obligations que nous avons négligées depuis nombre d'années

est celle de pourvoir à la défense de notre patrie. Et maintenant nous payons à cette fin. Il n'y a pas à en sortir. En ce moment même, tous et chacun d'entre nous...

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Macdonald, Brantford): A l'ordre.

M. ROSS (Saint-Paul's): Un instant. Ne puis-je terminer?

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Macdonald, Brantford): Avec l'assentiment unanime de la Chambre.

Des VOIX: Il est onze heures.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Macdonald, Brantford): Je le regrette, mais l'honorable député n'a pas obtenu l'assentiment unanime du comité. Je constate qu'il est onze heures.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

A onze heures la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.

Samedi 18 juillet 1942

La séance est ouverte à onze heures.

COMITÉ DES DÉPENSES DE GUERRE

M. FOURNIER (Hull) présente les cinquième et sixième rapports du comité spécial des dépenses de guerre.

SÉANCE SECRÈTE DE LA CHAMBRE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que les délibérations à huis clos de la Chambre aujourd'hui ne soient pas consignées au compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes, et qu'au terme de la séance secrète, un rapport des travaux soit émis sous l'autorisation de M. l'Orateur.

(La motion est adoptée.)

La Chambre commence à délibérer en secret.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Vien.

Rapport est fait de l'état de la question.

A la fin de la séance secrète, M. l'Orateur livre à la publicité le compte rendu suivant des délibérations:

"Une séance secrète de la Chambre des communes s'est tenue à onze heures du matin, samedi le 18 juillet 1942. La séance a été consacrée à la question de la défense des côtes